

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1603

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon

Objet : Organisation du prix de la Jeune Recherche - Édition 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1603**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon

Objet : Organisation du prix de la Jeune Recherche - Édition 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Communauté d'universités et établissements (COMUE)-Université de Lyon partagent l'ambition de valoriser et promouvoir les activités de recherche développées sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement des capacités de coopération interterritoriale du territoire lyonnais.

Dans cette perspective, le prix de la Jeune Recherche, organisé conjointement chaque année, vise à valoriser l'intégrité et l'implication sociétale de la recherche fondamentale et appliquée des laboratoires lyonnais en récompensant le travail de jeunes chercheurs et chercheuses, pour relever les défis de demain et concourir à la résilience des territoires.

Plusieurs autres actions ont été mises en place avec le soutien de la Métropole, dans le but de promouvoir le dynamisme scientifique du territoire :

- un fonds de soutien aux colloques et manifestations scientifiques qui se tiennent sur le territoire métropolitain,
- le repérage et la mise en valeur des chercheurs du site lyonnais avec la réalisation d'une rétrospective des lauréats depuis 2015.

Dans le cadre du service commun constitué entre la Métropole et la Ville de Lyon en matière universitaire et de vie étudiante pour la période 2021-2026, il revient à la Métropole le soin d'organiser, pour le compte des 2 collectivités, le prix de la Jeune Recherche 2023, la Ville de Lyon soutenant ce dispositif par sa participation financière annuelle au fonctionnement du service commun.

II - Règlement du prix de la Jeune Recherche 2023

Le règlement joint au dossier, élaboré conjointement par la Métropole, la Ville de Lyon et la COMUE-Université de Lyon, définit les modalités d'organisation du prix et de candidature à celui-ci.

Sont autorisées à concourir les personnes physiques remplissant les conditions suivantes :

- avoir suivi une partie au moins de leur cursus universitaire, thèse ou post doctorat, dans l'une des universités, grandes écoles ou l'un des laboratoires de recherche de la COMUE-Université de Lyon. Les travaux présentés devront avoir été réalisés dans l'un des organismes précités,
- être âgés de moins de 40 ans au moment du dépôt du dossier de candidature,

- avoir soutenu sa thèse entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2022,
- possibilité de concourir seulement 2 fois.

Afin de valoriser la formation tout au long de la vie, le critère d'âge n'est pas applicable aux candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle ayant conduit à la reprise d'un cursus universitaire en vue de la réalisation d'une thèse de doctorat.

Pour cette édition, 3 grands thèmes d'excellence, définis en cohérence avec la stratégie de recherche portée par la COMUE-Université de Lyon, structurent le dépôt des candidatures :

- bio santé et société,
- sciences et ingénierie,
- humanités et urbanité.

Un prix de 5 000 € récompense chacun des 3 lauréats distingués.

Ces 3 prix sont décernés par un jury composé, par grand thème, de spécialistes reconnus des filières scientifiques concernées. Ils seront remis par le Président de la Métropole et le Maire de Lyon, lors d'une cérémonie organisée au dernier trimestre 2023.

La composition des jurys est arrêtée par le Président de la Métropole, sur proposition du Président de la COMUE-Université de Lyon, qui les préside, et après concertation avec le Maire de Lyon.

Le paiement de ces 3 prix est effectué par la Métropole, à réception des procès-verbaux du jury.

Le cas échéant, un prix coup de cœur, non doté financièrement, pourra être décerné par le jury, pour encourager de premiers travaux prometteurs de l'un des candidats au prix de la Jeune Recherche ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le règlement du prix de la Jeune Recherche pour l'édition 2023 joint au dossier,
- b) - le versement d'une somme de 5 000 € à chacun des 3 lauréats désignés par les jurys du prix.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - arrêter la composition des jurys et en désigner les membres, sur proposition du Président de la COMUE-Université de Lyon ou de son représentant,
- b) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La **dépense** de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301935-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
